

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Etienne BASTELICA
Au nom du Groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »

OBJET : Continuité des flux sanitaires

Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Office des Transports,

Si la question des transports est un sujet très présent dans l'actualité, la question de la continuité territoriale pour les malades devant se rendre sur le continent et la problématique de l'égalité de traitement face à la maladie sont des préoccupations qui doivent rester prioritaires.

Les insulaires aimeraient privilégier la proximité mais cela n'est pas toujours possible puisque le plateau technique corse est insuffisant. Donc, nombreux sont ceux qui doivent se rendre sur le continent pour recevoir des soins médicaux : sur 132 573 opérations en 2009, 17 437 ont été faites sur le continent, soient 13,1%.

Une réglementation a été mise en place par la SECU pour la prise en charge des frais de transport, mais est-ce bien suffisant ?

Par ailleurs, la Corse ne disposant ni de CHU (Centre Hospitalier Universitaire), ni de CHR (Centre Hospitalier Régional), certaines spécialités ne sont pas pratiquées sur le territoire comme la neurochirurgie de pointe, la chirurgie cardiaque ou encore le traitement des grands brûlés. La Corse ne compte pas non plus de centre référant de cancérologie.

Pourtant, l'Observatoire Régional de la Santé note que la majorité des affections de longue durée des corses relèvent principalement de la cancérologie et de la cardiologie : 1 arrêt de travail de plus de six mois sur 5 est lié à des problèmes de cancérologie, et 8,2% concernent la cardiologie.

Pour la chimiothérapie et la radiothérapie, 47,9% des hospitalisations se font sur le continent.

L'isolement géographique de la Corse ne doit pas pénaliser ses habitants dans l'accès aux soins et à une prise en charge optimale.

Faute de pouvoir améliorer la planification sanitaire dans les plus brefs délais, puisque le développement et la modernisation du plateau technique nécessitent beaucoup de temps et de moyens, il faut favoriser l'accompagnement des malades sur le continent.

Madame Laetitia Cucchi et l'association INSEME proposent de mettre en place une convention avec les transporteurs qui font le lien Corse-continent ainsi que l'Office des Transports de la Corse, dans laquelle toutes les compagnies s'engageraient à donner la priorité aux personnes qui avaient prévu de se rendre sur le continent pour des raisons médicales.

Il faut donc insister sur la qualité des transports pour les malades : aide à la descente de l'avion par le personnel des compagnies aériennes, mise à disposition de « lits-parapluies » pour les parents d'enfants malades par les compagnies de transport maritime, par exemple.

Pour toutes ces raisons, l'Association INSEME a élaboré un projet de « Charte régionale du malade devant se rendre sur le continent » qui s'articule autour de 5 points essentiels :

- L'accès à l'information
- Le droit à l'accompagnement
- L'accès au transport, donner la priorité aux malades
- La qualité de transport
- L'accès à l'hébergement

Elle a pour but de regrouper toutes les informations en un lieu unique, de permettre que toute personne puisse être accompagnée par la personne de son choix, bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation, et avoir la garantie de pouvoir accéder aux transports grâce à un service prioritaire.

Nous avons reçu Madame Cucchi, et nous souhaitons savoir s'il est possible qu'elle soit également reçue par le Conseil Exécutif et l'Office des Transports et, après examen et révision de la Charte, quelles seraient les pistes envisagées par la Collectivité.